



MAIRIE DE SAINT-MARTIN-LE-VINOUX
Département de l'Isère
Canton de Grenoble 2
Arrondissement de Grenoble
Convocation du 27 septembre 2022

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

Conseil municipal de la Ville de Saint-Martin-le-Vinoux

Séance du 03 Octobre 2022. Délibération 2022-49

Le trois octobre deux mille vingt-deux à 19 h 00, le conseil municipal de Saint-Martin-le-Vinoux s'est réuni en séance publique à la mairie de Saint-Martin-le-Vinoux salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire, Sylvain LAVAL.

Présent(e)s : Sylvain LAVAL, Virginie LOPEZ, Mouhnir BOUALITA, Stéphanie COLPIN, Mireille PERINEL, Morgan BOUCHET, Anahide MARDIROSSIAN, René VIAL, Hervé POTHIER-DENIS, Angèle ABBATTISTA, David MARTORANA, Murielle MARSEILLE, Cécile BENECH, Marie-Anne LENOBLE, Sophie BEKKAL, Yanice ZIDOUN, Christian GROS, Florian BERNHEIM, Frédéric ANDRIEU.

Procurations :

Frédéric CALVO donne procuration à Stéphanie COLPIN ; Norbert COLLIAT donne procuration à Sylvain LAVAL ; Christian REY donne procuration à Cécile BENECH ; Marc DOZIER donne procuration à Virginie LOPEZ ; Nawel BEGHIDJA donne procuration à Marie-Anne LENOBLE ; Vincent GOSSE donne procuration à René VIAL ; Pierre HEINRICH donne procuration à Yanice ZIDOUN ; Mariane OBEID donne procuration à Sophie BEKKAL.

Absent (e) : Alexandra COUTURIER

Conformément à la loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, Cécile BENECH a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Rapporteur : LAVAL Sylvain

Objet : CULTURE ET ASSOCIATIONS – Remise de la médaille de la Ville à Monsieur Roger Joubert

Le rapporteur propose :

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il souhaite attribuer la médaille d'honneur de la Ville à Monsieur Roger JOUBERT.

Celui-ci a présidé l'association Amicale Laïque de Saint-Martin-le-Vinoux de 1991 à 2022, soit pendant plus de 30 ans. Fondée en 1937, avec près de 550 adhérents à l'année, l'Amicale Laïque est l'association saint-martinière avec le plus grand nombre d'adhérents. Elle propose l'initiation et l'approfondissement de plus de 11 disciplines sportives aux enfants, aux jeunes et aux adultes du secteur.

La gestion de cette structure pendant une telle durée témoigne d'un rare sens de citoyenneté, d'un réel savoir-faire de gestion et d'un investissement personnel important au profit du collectif.

Cette médaille témoigne de la reconnaissance de la commune quant à cet engagement majeur maintenu à l'épreuve du temps.

Le rapporteur entendu,
Le Conseil Municipal de Saint-Martin-le-Vinoux,
Après en avoir délibéré,

- Décide d'attribuer la médaille de la Ville à Monsieur Roger Joubert
- Autorise son représentant, à entreprendre toute mesure nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

VOTE : POUR : Unanimité

Pour extrait certifié conforme
au registre des délibérations,
le 04 octobre 2022

Acte certifié exécutoire depuis son
dépôt à la préfecture et sa publication

Le Maire,
Sylvain LAVAL.

